

# CONTRAT DE CAPITALISATION TARGET+ LUX CAPI

## Les caractéristiques



### NATURE DU CONTRAT

Contrat de capitalisation :

- **Multisupports**
- **Multidevises**

**Durée fixe** déterminée par le souscripteur, prorogable annuellement par tacite reconduction (8 ans minimum – 30 ans maximum).

### SOUSCRIPTEUR

**Personnes physiques résidents fiscaux français et monégasques et néo-calédoniennes**  
**Personnes morales résidents fiscaux français et monégasques et néo-calédoniennes**

⇒ **Accord préalable et obligatoire avant toute souscription.**

### MARCHE CIBLE

Personnes physiques ou morales ayant leur résidence en France souhaitant souscrire un contrat pour assurer la constitution, la transmission de leur patrimoine et diversifier leurs investissements tout en bénéficiant des avantages de la réglementation luxembourgeoise.

### TYPES DE GESTION DU CONTRAT & SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

(L'ensemble des modes de gestion sont compatibles)

**Gestion libre :**

- Fonds euros Sécurité Target Euro (**conditions d'accès spécifiques<sup>1</sup>**) et Euro Tremplin (support d'attente préalable à un investissement sur Sécurité Target Euro)
- Fonds euros Taux garanti Euro et Taux garanti USD (**conditions d'accès spécifiques<sup>1</sup>**)
- Produits structurés en Fonds Internes Collectifs (FIC) : avec DS Investments Solutions
- Plus de 260 supports en unités de compte externes

**Gestion discrétionnaire en Fonds Internes Dédiés (FID) :** avec La Financière de l'Echiquier (LFDE), autres gérants nous consulter.

- Mandat Classique : 100 % LFDE
- Mandat Sélection : architecture ouverte

**L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

### DEVISES DE VERSEMENT

Au choix pour chaque versement :

- **Euro (EUR)**
- **Dollar (USD)**
- **Franc Suisse (CHF)**
- **Livre Sterling (GBP)**

### DEVISE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT

Devise du premier versement réalisé sur le contrat

### VERSEMENT INITIAL

**Gestion libre :** 250 000 € minimum<sup>2</sup>

**Produits structurés en FIC :** 200 000 € minimum tous souscripteurs confondus, 50 000 € minimum par souscripteur<sup>2</sup>

**Gestion discrétionnaire en FID :** 500 000 € minimum<sup>2</sup>

### VERSEMENTS LIBRES

**Gestion libre :** 7 500 € minimum par versement<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour accéder aux fonds en euros Sécurité Target Euro, Taux Garanti Euro et Taux Garanti USD, chaque versement doit être investi à hauteur de 50 % maximum sur ce fonds en euros et 50 % minimum du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.

<sup>2</sup> En euro ou contre-valeur correspondante à la devise d'investissement du support.

**Gestion discrétionnaire en FID** : 15 000 € par versement <sup>2</sup>

#### MINIMUM PAR SUPPORT

**Fonds Internes Dédiés** : 500 000 € minimum sur chaque support représenté par un Fonds Interne Dédié <sup>3</sup>  
**Autres supports** : 1 500 € minimum à conserver sur chaque support <sup>3</sup>

#### FRAIS SUR VERSEMENTS

3,50 % maximum des sommes versées

#### FRAIS DE GESTION ANNUELS

**Gestion libre** : 0,80 % maximum du montant capital constitué

**Gestion discrétionnaire en FID** : 1,80 % maximum du montant du capital constitué soit :

- 0,80 % de frais de gestion
- + 0,00 % pour le Mandat Classique
- + 1,00 % maximum pour le Mandat Sélection

#### FRAIS DÉPOSITAIRE

**Fonds Internes Dédiés** : 0,15 %/an

#### ARBITRAGES

**Fonds Internes Dédiés** : 50 000 € minimum <sup>3</sup>

**Autres supports** : 1 500 € minimum <sup>3</sup>

#### MÉCANISMES D'ARBITRAGES

**Arbitrage en entrée sur le support Sécurité Target Euro** :

- En année N : investissement sur le support euros d'attente Euro Tremplin bénéficiant d'une rémunération compétitive ;
- Au 31 décembre de l'année N : définition de la participation aux bénéfices du support Euro Tremplin ;
- Début de l'année N+1 : arbitrage automatique et gratuit du capital constitué sur le fonds Euro Tremplin vers le fonds Sécurité Target Euro en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier N+1.

**Arbitrage en sortie du support Euro Tremplin** : les demandes doivent être reçues par Sogelife avant le 15 décembre de chaque année, auquel cas la demande sera traitée en année N+1.

**Arbitrage en sortie du support Sécurité Target Euro** :

- En année N : demande d'arbitrage vers le support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ;
- Début de l'année N+1 : prise d'effet de l'arbitrage gratuitement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 ;
- À tout moment par la suite : possibilité d'arbitrer en sortie de ce support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires.

**Supports de référence** en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires :

- Si devise d'investissement **EUR** : Amundi Funds Cash EUR AE
- Si devise d'investissement **USD** : Amundi Funds Cash USD AU
- Si devise d'investissement **CHF** : Pictet Short Term Money Market CHF
- Si devise d'investissement **GBP** : Fidelity Fund li-Sterling Currency Fund

#### FRAIS D'ARBITRAGES

1,00 % des montants arbitrés

⇒ Les frais éventuels de conversion sont à la charge du souscripteur.

#### RACHATS

**Possibles à tout moment sous conditions** :

- 50 000 € minimum à racheter sur un support représenté par un Fonds Interne Dédié <sup>4</sup>
- 500 000 € minimum à conserver après le rachat sur chaque support représenté par un Fonds Interne Dédié <sup>4</sup>  
ou 1 500 € minimum à conserver sur chaque autre support <sup>4</sup>

⇒ Les rachats partiels ne sont pas autorisés sur le support Sécurité Target Euro : cf. **MÉCANISMES D'ARBITRAGES**. Les rachats totaux sont en revanche possibles à tout moment sur le contrat.

#### GARANTIES

**Au terme du contrat** : le souscripteur peut soit percevoir le capital constitué à cette date, soit proroger annuellement le contrat par accord tacite.

**À tout moment** : le souscripteur peut demander le versement, à son profit, de tout ou partie du capital constitué.

⇒ Les sorties partielles ne sont pas autorisées sur le support Sécurité Target Euro : cf. **MÉCANISMES D'ARBITRAGES**. Les sorties totales sont en revanche possibles à tout moment sur le contrat.

#### FISCALITÉ

**Neutralité fiscale du Luxembourg** : absence de Taxation hors pays de résidence du souscripteur.

**Fiscalité applicable** : fiscalité du pays de résidence fiscale du souscripteur au moment du fait générateur.

<sup>3</sup> En euro ou contre-valeur correspondante à la devise d'investissement du support.

# Les supports d'investissement disponibles

## FONDS EN EUROS

RENDEMENTS ANNUELS <sup>4</sup>	2022	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Sécurité Target Euro</b>	0,00 %	2,35 %	0,00 %	3,15 %	0,00 %	4,05 %
<b>Euro Tremplin</b> (support d'attente préalable à un investissement sur Sécurité Target Euro)	UC ≥ 50 % : 1,70 % UC ≥ 35 % : 2,15 % UC < 35 % : 2,35 %	UC ≥ 50 % : 1,55 % UC ≥ 35 % : 1,35 % UC < 35 % : 0,65 %	UC ≥ 50 % : 1,55 % UC ≥ 35 % : 1,35 % UC < 35 % : 0,65 %	UC > 35 % <sup>5</sup> : 1,55 % UC > 50 % <sup>6</sup> : 1,70 %	1,70 %	1,60 %
<b>Taux Garanti Euro</b>	UC ≥ 50 % : 1,70 % UC ≥ 35 % : 2,15 % UC < 35 % : 2,35 %	UC ≥ 50 % : 1,55 % UC ≥ 35 % : 1,35 % UC < 35 % : 0,65 %	UC ≥ 50 % : 1,55 % UC ≥ 35 % : 1,35 % UC < 35 % : 0,65 %	UC > 35 % <sup>6</sup> : 1,55 % UC > 50 % <sup>6</sup> : 1,70 %	1,75 %	1,75 %
<b>Taux Garanti USD</b>	UC ≥ 50 % : 3,00 % UC ≥ 35 % : 3,10 % UC < 35 % : 3,20 %	UC ≥ 50 % : 2,40 % UC ≥ 35 % : 2,20 % UC < 35 % : 1,70 %	UC ≥ 50 % : 1,90 % UC ≥ 35 % : 1,75 % UC < 35 % : 1,20 %	UC > 35 % <sup>6</sup> : 2,30 % UC > 50 % <sup>6</sup> : 2,50 %	2,60 %	1,80 %

Taux de rendement nets de frais annuels de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux. Les rendements passés ne présagent pas des rendements futurs.

L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Conditions d'accès aux fonds euros :

- ✓ Maximum 50 % de l'allocation avec un minimum de 50 % du montant total du versement sur un (des) support(s) en unité(s) de compte.



### OFFRE BONUS 2023<sup>6</sup>

Pour une souscription ou un versement libre comprenant :

- 50 % ≤ unités de compte ≤ 60 %, un bonus de + 0,35 % viendra majorer le taux servi en 2023 sur la part du versement sur les supports à Taux Garanti Euros/Dollars ;
- 60 % ≤ unités de compte ≤ 75 %, un bonus de + 0,60 % viendra majorer le taux servi en 2023 sur la part du versement sur les supports à Taux Garanti Euros/Dollars ;
- unités de compte ≥ 75 %, un bonus de + 0,75 % viendra majorer le taux servi en 2023 sur la part du versement sur les supports à Taux Garanti Euros/Dollars.

Les bonus sont attribués au prorata temporis et conditionnés par la présence d'encours sur les supports à Taux Garantis Euros et Dollars au 31/12 de chaque année.

## FONDS INTERNES

Chaque souscripteur relève d'une catégorie de fonds internes en fonction du **niveau des primes** versées et de sa **fortune mobilière**<sup>7</sup>. Ainsi, chacune de ces catégories répond à des **règles d'investissement spécifiques**.

<sup>5</sup> Part en unités de compte présente dans l'allocation calculée selon les versements, les rachats et arbitrages réalisés dans l'année. Les effets de marché ne sont pas pris en compte.

<sup>6</sup> Offre Bonus valable jusqu'à 10 M € sur le support à Taux Garantis Euros et 5 M \$ sur le support à Taux Garantis Dollars. Au-delà, veuillez-vous rapprocher de votre interlocuteur privilégié.

L'offre bonus est accessible à partir d'un montant minimum de 300 000 €.

<sup>7</sup> Par fortune mobilière, on entend la valeur totale des instruments financiers du Souscripteur augmentée des dépôts bancaires et de la valeur de ses contrats d'assurance-vie et de capitalisation et diminuée des dettes de toute nature.

CATÉGORIE DU SOUSCRIPTEUR	INVESTISSEMENT MINIMUM DANS L'ENSEMBLE DES CONTRATS AUPRÈS DE L'ASSUREUR	FORTUNE MOBILIÈRE NETTE DÉCLARÉE
N		Catégorie par défaut
A	125 000 €	>250 000 €
B	250 000 €	>500 000 €
C	250 000 €	>1 250 000 €
D	1 000 000 €	>2 500 000 €

## FONDS INTERNES COLLECTIFS



Un Fonds Interne Collectif est un fonds ouvert à une multitude de souscripteurs, dont la gestion est déléguée à une société de gestion financière.

### Catégories souscripteurs : N, A, B, C ou D

Primonial s'appuie sur l'expertise de **DS Investment Solutions**, indépendant dans sa démarche, pour proposer une gamme de produits constamment enrichie et en architecture ouverte.

#### ○ FONDS INTERNES DÉDIÉS



Un Fonds Interne Dédié permet à l'investisseur de choisir, parmi les sociétés de gestion proposées par la compagnie d'assurance, celle à qui sera confiée la **gestion individuelle** de tout ou partie de son contrat. Conformément à son **profil de gestion** et à la **stratégie d'investissement** qu'il aura définie avec son conseiller, le souscripteur accède à une **gamme complète d'actifs** financiers (instruments monétaires et liquidités, actions, obligations et parts de fonds d'investissement) et bénéficie de l'expertise des gestionnaires financiers. Le fonds sera parfaitement adapté à l'investisseur car il sera créé pour lui.

### Catégories souscripteurs : A, B, C ou D

L'offre de Fonds Interne Dédié proposée par Primonial, en partenariat avec La Financière de l'Echiquier et dont la SG Luxembourg est le dépositaire, se compose de deux profils :

- **Profil Classique** : composé à 100 % de fonds gérés par La Financière de l'Echiquier.
- **Profil Sélection** : composé à 70 % de fonds gérés par La Financière de l'Echiquier et 30% de fonds externes, en architecture ouverte.

#### Conditions d'investissement :

- ✓ A partir de 500 000 €
- ✓ Frais administratifs : 1,00 % maximum
- ✓ Frais de Gestion Intellectuelle FID : aucun pour le Profil Classique, 1,00 % maximum pour le Profil Sélection

## ● FONDS EXTERNES EN ARCHITECTURE OUVERTE

Target+ Lux CAPI (Résidents français) vous offre l'accès aux **grands noms de la finance française et internationale** : Mandarin Gestion, Sycomore AM, Carmignac Gestion, Edmond de Rothschild AM, JP Morgan AM, M&G Investments, MainFirst Asset Management, Pictet Asset Management, Fentum Asset Management, etc.

Parmi ces fonds, Primonial a sélectionné l'un des meilleurs de l'Asset Management qui offre des supports diversifiés et attractifs : **La Financière de l'Echiquier**.

**L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

**PRIMONIAL**

SAS au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. TVA intracommunautaire FR85 484 304 696. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers ANACOFI-CIF - N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement ORIAS - N° 07 023 148. Agent de services de paiement enregistré au registre des agents financiers REGAFI auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution N° 84518, mandaté par Budget Insight, établissement de paiement agréé, 7 rue de la Croix Martre 91120 Palaiseau. Carte professionnelle «Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds» N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris IDF conférant le statut d'Agent immobilier. RCP et Garantie Financière N° ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

Siège social : 6-8 rue Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue Général Foy - CS 90130 - 75008 Paris.

**PRIMONIAL - Primonial Ingénierie et Développement**

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros. 884 030 834 R.C.S. Paris. Siège social : 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8.

**SOGELIFE** - Société Anonyme - Compagnie luxembourgeoise d'assurance sur la vie - Siège social : 11, avenue Emile Reuter - L-2420 Luxembourg - R.C.S Luxembourg B 55612